

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-6-4-3

Séance du vendredi 7 juillet 2023

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AGENCES DÉPARTEMENTALES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-4-1 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 – Politique Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté,
- VU les 2 Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 68/67),
- VU la délibération du Département du Bas-Rhin n°CP-2019-401 du 30 septembre 2019 relative au DDELIND,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté, en date du 23 juin 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide du principe du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin et à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin au titre de leur accompagnement de la politique de l'habitat menée par la Collectivité, de leur implication volontaire pour assurer la promotion de ses dispositifs et actions publiques sur le territoire alsacien ;
- Attribue à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 259 500 € dont 54 300 € spécifiquement pour l'animation du Programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés 68 ;
- Approuve la poursuite de la mission d'animation jusqu'au 31 décembre 2023 pour la mise en œuvre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) dans le Haut-Rhin, pour mener à terme l'accompagnement d'une vingtaine de copropriétés vers un programme de rénovation énergétique ;

- Attribue à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin, pour l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement de 187 500 € dont 45 000 € spécifiquement pour l'animation du Programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés 67 ;
- Approuve les deux conventions de financement jointes en annexe à la présente délibération lesquelles détaillent notamment les modalités de versement des subventions de fonctionnement précitées ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions financières ;
- Prélève les crédits correspondants sur l'opération P044O001T80 (ADIL 2023) (natana 3704 - 65-65748-552 - Subvention ADIL ALSACE pour l'animation des Programmes opérationnels de prévention d'accompagnement des copropriétés 68 et 67 - natana 3706 - 65-65748-552 pour le reste des subventions destinés aux Agences Départementales d'Information sur le Logement du Bas-Rhin et du Haut-Rhin).

Il est précisé que le financement des partenaires (Anah et CDC) prévu à hauteur d'un montant de 45 600 € pour 2023 sera crédité sur l'imputation budgétaire suivante : opération P044O001 - Tranche T81 - Natana 1411-74-747888-552.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P044	O001	P044E01	T80	3704 - 65-65748-552	347 700 €
P044	O001	P044E01	T80	3706 - 65-65748-552	99 300 €
TOTAL					447 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

2 non-participations au vote

Pierre BIHL, Président de l'ADIL du Haut-Rhin

Etienne WOLF, Président de l'ADIL du Bas-Rhin